

**PACA**

Entreprise du groupe

SoGéRe

[www.formation-mistral.fr](http://www.formation-mistral.fr)**PROGRAMME DE FORMATION****Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied**

<b>Public</b>	Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004). <b>Formation accessible aux personnes handicapés sous réserve d'étude de dossier</b>
<b>Pré requis</b>	Le stagiaire devra : - avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans).
<b>Finalité de la formation</b>	Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.
<b>Objectif</b>	- Se situer et être acteur de la prévention des risques - Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied - Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
<b>Contenu</b>	Les enjeux de la prévention Les rôles et responsabilités des différents acteurs La prévention des risques - Signaler les situations dangereuses - Communiquer - rendre compte Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation. Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité L'exploitation de la notice du fabricant Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.
<b>Nombre de stagiaires</b>	De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposés. Apports théoriques. Mises en situations pratiques.
<b>Durée</b>	1 jour (soit 7 heures) minimum.
<b>Validation</b>	A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.
<b>Matériel à disposition</b>	Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel, en quantité nécessaires afin de présenter a minima un échafaudage monté et d'une salle de cours.
<b>Encadrement</b>	Un formateur possédant une expérience professionnelle et ayant reçu une formation conformément au dispositif de formation Echafaudage de pied – R408